

***Sevrage tabagique :  
pratique et prescription infirmier(e)  
à l'Hôpital Européen Georges Pompidou  
AP-HP Centre, Université de Paris***

***14e Congrès de la Société Francophone de Tabacologie  
Tabagisme : le début de la fin...***

*26 et 27 novembre 2020*

*Jeanne GANCEL (IDE) Hélène LORIDAN (IDE) Anne BORDIER (IDE) Jean-Yves SIMON (IDE)*



# RAPPELS HISTORIQUES

- Janvier 2013 : expérimentation d'une consultation externe en tabacologie avec une infirmière référente en 1<sup>ère</sup> recours.
- Mai 2014 : étude portant sur les 100 premiers patients reçus confirme l'efficacité de ce dispositif, il est donc étendu pour toutes les infirmier(e)s du service\*.
- 2014-2019 : Programme National de Réduction du Tabagisme (PNRT), relayé par le Programme National de Lutte contre le Tabagisme (2018-2022).
- 19 mai 2016 : les infirmier(e)s sont autorisés à prescrire les substituts nicotiniques.
- 2019 : les substituts nicotiniques sont remboursés par l'assurance maladie.

\* Magdelaine C, Le Faou AL. Le rôle de l'infirmière dans l'aide au sevrage tabagique. Soins 2018;823:16-21.



# ACTUELLEMENT À L'HEGP

- 4 infirmier(e)s au Centre Ambulatoire d'addictologie, sur 3 postes :
  - ❖ le CSAPA ;
  - ❖ l'ELSA ;
  - ❖ les consultations externes d'Addictologie.
- Sur chacun de ces postes, les infirmier(e)s sont amenés à prendre en charge des sevrages tabagiques.



# PRINCIPE GÉNÉRAL

- 1<sup>ère</sup> consultation avec une infirmier(e), qui :
  - au moyen d'un entretien motivationnel, fait émerger l'objectif du patient (réduction ou arrêt)
  - fait une première évaluation (consommations, comorbidités, repérage troubles anxio-dépressifs...)
  - donne une première information
  - prescrit les substituts nicotiques
  - oriente vers des consultations de suivi avec une infirmier(e), ou un médecin addictologue.



# LES PRINCIPAUX OUTILS

- Pour l'information :
  - ✓ Les sites Internet "Tabac info service", "Le village des addictions"...
  - ✓ la ligne téléphonique 3989 de Tabac info service
  - ✓ L'enveloppe "Mois sans tabac"



■ Le tableau "Balance motivationnelle"

 Hôpital européen Georges-Pompidou		<b>BALANCE MOTIVATIONNELLE</b>			
<b>LES AVANTAGES A CONSOMMER</b>				<b>LES AVANTAGES DE L'ABSTINENCE</b>	
<b>LES INCONVENIENTS A CONSOMMER</b>				<b>LES INCONVENIENTS DE L'ABSTINENCE</b>	



■ Le tableau "Agenda de consommation"



Hôpital européen Georges-Pompidou

**Agenda de consommation**



Semaine : Du : \_\_\_\_\_ Du : \_\_\_\_\_ Du : \_\_\_\_\_ Du : \_\_\_\_\_  
 au : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_ au : \_\_\_\_\_

Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			
Dimanche			
<b>Total :</b>			



Le questionnaire "CDTnet" avec des questions sur les co-addictions

Document initié par la Société Française de Tabacologie

# Consultation de tabacologie

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_ (ou vous êtes facilement joignable)

Téléphone portable \_\_\_\_\_

**Vous voulez essayer d'arrêter de fumer**

Pour vous accompagner dans cette démarche, le médecin qui va vous recevoir en consultation a besoin de connaître vos habitudes de fumeur. Merci de bien vouloir prendre le temps de répondre aux questions des pages suivantes : elles vous aideront à faire le point et faciliteront le dialogue avec le médecin.

Vous pouvez obtenir plus d'infos relatives aux modalités des consultations de tabacologie en allant sur le site internet du réseau de référence CDTnet : <https://cdtnet.sfmj.fr/accueil/>

Les informations professionnelles de ce questionnaire peuvent faire l'objet d'un traitement informatique. Conformément aux articles 26 et 27 de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 (dite loi Informatique et Libertés) ou son décret d'application n°9274 du 17 juillet 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression de vos données. Pour exercer votre droit, vous pouvez adresser votre demande de consultation de tabacologie.

**Bilan tabagique**

Quand avez-vous commencé à fumer ?

Quel est votre statut de fumeur ?

**Pourquoi fumez-vous ?**

1 - Pour me détendre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2 - Pour me distraire	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
3 - Pour me donner de l'énergie	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
4 - Pour me donner de la confiance	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
5 - Pour me donner de la motivation	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
6 - Pour me donner de la joie	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

**Quel est votre degré de motivation ?**

1 - Je ne suis pas du tout motivé

2 - Je suis un peu motivé

3 - Je suis assez motivé

4 - Je suis très motivé

5 - Je suis extrêmement motivé

**Bilan tabagique**

Quand avez-vous commencé à fumer ?

Quel est votre statut de fumeur ?

**Concentration de cotinine**

42 - Faites le test de votre consommation de cotinine

43 - Avez-vous déjà consulté un médecin pour votre consommation de tabac ?

44 - Si oui, à quelle date ?

45 - Si oui, quel est le résultat de votre consultation ?

46 - Si oui, quel est le conseil du médecin ?

47 - Si oui, avez-vous suivi le conseil du médecin ?

48 - Si oui, comment s'est passée votre consultation ?

49 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

50 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

51 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

52 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

53 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

54 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

55 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

56 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

57 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

58 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

59 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

60 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

61 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

62 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

63 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

64 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

65 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

66 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

67 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

68 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

69 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

70 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

71 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

72 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

73 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

74 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

75 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

76 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

77 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

78 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

79 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

80 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

81 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

82 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

83 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

84 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

85 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

86 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

87 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

88 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

89 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

90 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

91 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

92 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

93 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

94 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

95 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

96 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

97 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

98 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

99 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?

100 - Si oui, avez-vous discuté avec votre médecin de votre consommation de tabac ?



- La feuille pré remplie de prescription des substituts nicotiques

**Sans oublier :**

**\*N° FINESS**

**\*Nom du prescripteur**

**\*Cachet du service**

  
 Hôpital européen Georges-Pompidou  
 FINESS 750803447

**ASSISTANCE PUBLIQUE**  **HÔPITAUX DE PARIS**

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date : \_\_\_\_\_

**SUBSTITUTS REMBOURSES PAR L'ASSURANCE MALADIE A 65 %**

**DMU PSYCHIATRIE ET ADDICTOLOGIE**  
**CENTRE AMBULATOIRE D'ADDICTOLOGIE**  
 Responsable :  
 Dr Anne-Laurence LE FAOU  
 MCU-PH

*Consultations addictologiques*  
*Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie*

- (ELSA-patients hospitalisés)

*Centre de soins, d'accompagnement et de Prévention en Addictologie*

- (CSAPA Monte Cristo)

*Consultation Jeunes Consommateurs*

**Médecins des Hôpitaux**  
 Dr Anne-Laurence LE FAOU  
 Responsable du service

Dr Guillaume AIRAGNES  
 Responsable ELSA

Dr Lisa FERRAND  
 Dr Anne-Louise POT

Dr Cyrille ORIZET  
 Responsable du CSAPA

Dr Yavor DELCHEV

**Médecins Praticiens attachés**  
 Dr Thomas JONTZA  
 Dr Pauline MOISSON de VALUX  
 Dr Sophie VINAQ

**Infirmières**  
 Anne BORDIER  
 Jeanne GANCEL  
 Hélène LORIDAN  
 Jean-Yves SIMON

**Psychologue**  
 Christel DESLANDES

**Assistante Sociale**  
 01 56 09 20 10

**Secrétariat**  
 Lydie CHEVAL  
 Tél : 01 56 09 24 88  
 Fax : 01 56 09 26 92  
 secretariat.addictologie@aphp.fr

**PATCHS** : le matin au réveil, sur toute partie du corps vous convenant : sur peau sèche, sans lésion cutanée ni tatouage et à la pilosité rare. Changer de place tous les jours

10mg/16h  7 mg/24h  
 15mg/16h  14 mg/24h  
 25mg/16h  21 mg/24h

Nombre par jour : \_\_\_\_\_ Durée du traitement : \_\_\_\_\_

**GOMMES à mâcher** : 10 par jour au maximum ; bien lire la notice ; mâcher une fois puis placer entre la gencive et la joue ; mâcher à nouveau lentement en cas d'envie de fumer

2 mg :  
 Classique / Menthe fraîche / Menthe glaciale / fruits / fruits exotiques  
 4 mg :  
 Classique / Menthe fraîche / Menthe glaciale / fruits / fruits exotiques

Nombre par jour : \_\_\_\_\_ Durée du traitement : \_\_\_\_\_

**PASTILLES à sucer** : 10 par jour au maximum. Sucer lentement sans les croquer.

1,5mg (Boite de 96) :  
 Menthe fraîcheur / Réglisse menthe / Eucalyptus  
 2,5mg (Boite de 96) :  
 Menthe fraîcheur / Réglisse menthe

Nombre par jour : \_\_\_\_\_ Durée du traitement : \_\_\_\_\_

**COMPRIMES à sucer** : 10 par jour au maximum. Sucer lentement sans les croquer. Avec ou sans sucre, de différents parfums selon dosage (menthe, menthe douce, menthe fraîche)

1 mg  MINIS 1,5mg  
 2 mg  MINIS 4 mg  
 4 mg

Nombre par jour : \_\_\_\_\_ Durée du traitement : \_\_\_\_\_

**COMPRIMES SUBLINGUAUX** : placez sous la langue pour une absorption lente et régulière de la nicotine


2 mg (Sans parfum ou citron)

Nombre par jour : \_\_\_\_\_ Durée du traitement : \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_


**CAA**  
 Hôpital Européen Georges Pompidou  
 20-40, rue Leblanc  
 75008 PARIS CEDEX 15  
 Tél. : 01 56 09 24 88

■ La feuille « TSN mode d'emploi »



Centre Ambulatoire d'Addictologie  
01 56 09 24 88  
Entrée place Cohen, Pôles D

ASSISTANCE  
PUBLIQUE



HÔPITAUX  
DE PARIS

---

**Traitement par substituts nicotiques – Mode d'emploi.**

**Comment ça marche ?**

- La fumée du tabac contient de la nicotine. C'est le produit psycho-actif responsable de votre dépendance. Tous les autres produits contenus dans la fumée sont toxiques (CO, CO<sub>2</sub>, Cd, Pb, SO<sub>2</sub>...)
- Le but est de diminuer le plus possible vos envies de fumer.
- ...en dotant de la nicotine à votre cerveau, normalement que par du tabac.
- Il n'est pas dangereux de "craquer" pour une cigarette quand on porte un patch... en plus, comme le patch apporte déjà de la nicotine au cerveau, on respire moins de fumée.

**Comment mettre le patch ?**

- Lire la notice.
- Ne pas coller là où votre peau est sensible, irritée ou poilue.
- S'il se décolle : faire le tenir avec du sparadrap.
- Varier les endroits où vous le collez : jamais deux fois de suite à la même place.
- Imitations : essayer à autres endroits, avec le temps ça peut passer, ou essayer sous la plante des pieds ou le talon.
- Il faut 20 à 30 minutes pour que la nicotine traverse la peau, passe dans le sang et arrive au cerveau.

**Quand prendre les pastilles à la nicotine ?**

- Dès qu'une envie de fumer arrive.
- ... ou bien en anticipant : quand vous savez qu'une envie de fumer va inévitablement arriver : au réveil, au café, aux moments conviviaux...

**Comment prendre les pastilles à la nicotine ?**

- Lire la notice : 10 par jour au maximum.
- La nicotine se mélange à la salive, puis passe à travers la muqueuse (la peau intérieure) de la bouche pour aller dans le sang puis dans le cerveau.
- La nicotine se trouvant dans la salive avalée ne produit pas d'effet car elle est détruite par les acides de l'estomac...
- ... donc sucer les pastilles LENTEMENT, SANS LES CROQUER. | On bien laisser diffuser en la mettant entre la gencive et la joue. Pour les comprimés sublinguaux : laisser fondre sous la langue.
- Il faut 2 à 3 minutes pour que la nicotine arrive au cerveau. C'est plus lent que pour une cigarette (7 à 8 secondes), donc il faut résister à l'envie de fumer environ 3 minutes !

- Dès que l'envie de fumer est passée, vous pouvez jeter la pastille.

**Quelle est la bonne dose ?**

- Patch : 1 mg par cigarette fumée. Mais ce peut être plus ou moins : le dosage est adapté par le prescripteur en fonction de votre situation.
- Pastilles et cp sublinguaux : max 10 par jour.
- Si vous ressentez dégoût du tabac, goût désagréable dans la bouche, vertiges, insomnies, sensation de malaise, envie de vomir : vous êtes peut-être sur dosé. Ce n'est pas dangereux : réajustez le dosage en suivant les instructions au dos de cette feuille.

**Nuits agitées, cauchemars, vous ne dormez pas bien ?**

- L'arrêt du tabac modifie le sommeil : cela devrait passer dans quelques jours : tenez bon !
- Plus rarement, ce peut être à cause du patch et ça passe aussi avec le temps...
- ... mais si ça devient très gênant : enlevez le patch avant de dormir, et remettez en un dès le réveil, en prenant aussi une pastille à la nicotine (car le patch ne marche pas "à la minute").
- Parlez-en à la prochaine consultation.

**Derniers conseils :**

- S'il vous est prescrit des patchs et des pastilles, utilisez les ensemble, dès le début du traitement, sans attendre.
- Si vous "craquer" pour une ou plusieurs cigarettes : gardez quand même le(s) patch(s), vous ne risquez pas de problèmes cardiaques, au contraire vous diminuez les risques.
- Il faut un peu de temps pour que le traitement soit efficace. C'est variable selon les personnes. C'est donc normal que de fortes envies de fumer persistent encore quelques jours.
- N'oubliez pas un suivi régulier en consultation multiplie vos chances de réussite (de nombreuses études le prouvent). Ce suivi peut durer plusieurs mois.
- Bien entendu, si après un temps d'essai suffisant les patchs et pastilles ne fonctionnent pas pour vous, le soignant vous proposera d'autres options de traitement.

**Comment adapter vous-même le dosage du traitement par substituts nicotiques ?**

**ETAPE 1** Il vous a été prescrit ..... patch(s) de ..... mg / ..... h.

**ETAPE 2** Vous mettez le(s) patch(s) comme c'est prescrit. En cas d'envie de fumer vous pouvez prendre une pastille (10 max par jour).

**ETAPE 3** Vous observez ce que vous ressentez :

⇒ Environ 1/2 heure après avoir mis le(s) patch(s), ou plus tard, vous ressentez :

- dégoût du tabac,
- goût désagréable dans la bouche,
- vertiges,
- insomnies,
- sensation de malaise,
- envie de vomir...

**ET**

- cela vous gêne vraiment,

*Alors c'est que le dosage est trop fort.*

⇒ Diminuez le dosage de ..... mg.

**OU**

⇒ Environ ..... heures / jours après avoir mis le(s) patch(s), vous constatez que :

- vous avez encore de grosses envies de fumer,
- vous avez pris dix pastilles (ou presque) à la nicotine tout au long de la journée...

**ET**

- vous n'avez pas de signe de surdose de nicotine (ni dégoût du tabac, ni goût désagréable dans la bouche, ni vertiges, ni insomnies, ni sensation de malaise, ni envie de vomir).

*Alors c'est que le dosage est trop faible.*

⇒ vous pouvez adapter le dosage en ajoutant, en 1 patch de ..... mg / ..... h.

⇒ Entre 1/2 heure et 5 heures après avoir mis le(s) patch(s), vous constatez que :

- vos envies de fumer ont fortement baissé
- vous avez réussi à arrêter de fumer (ou vous y êtes presque)
- vous vous sentez "confortable"

*Alors c'est que le dosage est bon, ne le modifiez plus !*

**ETAPE 4** - Continuez à observer ce que vous ressentez. Si nécessaire vous pouvez encore baisser ou augmenter le dosage et/ou nous contacter au 01 56 09 24 88.

**- Vous pouvez augmenter le dosage des patchs MAXIMUM au double de la prescription du début**

Soit ..... mg maximum.

Si un dosage plus élevé est nécessaire, cela doit être décidé en consultation.

Si vous avez "craquer" pour une cigarette et que rapidement vous ressentez un signe de surdose de nicotine : à vous de choisir :

- ⇒ soit vous arrêtez la cigarette, et tout reprendra vite à la normale.
- ⇒ soit vous adaptez le dosage comme dit à **ETAPE 3**

<https://www.respaod.org/> - <https://www.addictade.fr/tabac/> - <https://www.tabac-info-service.fr/>  
<http://societe.francophone.de.tabacologie.org/>



- Les CO testeurs



- Un échantillon de patchs, d'inhalateurs et de pastilles à la nicotine.
  - Afin de permettre au patient de voir, toucher et, pour les pastilles, de goûter.
  - Ces échantillons sont issus d'une réserve qui sert également à dépanner les patients.
    - ✓ soit qu'ils n'aient pas de droits ouverts.
    - ✓ soit ils n'ont pas de mutuelle et peu de revenus pour amorcer le traitement.
    - ✓ soit qu'il y ait l'impossibilité de passer en officine rapidement.



# L'ELSA

- 1<sup>ère</sup> consultation : dans le service d'hospitalisation, à la demande de l'équipe soignante ou plus rarement du patient.
- Demande de consultation effectuée auprès du secrétariat du centre ambulatoire d'addictologie.
- **Les objectifs prioritaires :**
  - ✓ Favoriser un meilleur vécu de l'hospitalisation en permettant de gérer au mieux un sevrage tabagique contraint.
  - ✓ Faire revenir le patient en consultation d'addictologie.
  - ✓ Conduire le patient à fixer un objectif réalisable dans sa démarche de sevrage tabagique.
  - ✓ Initier un traitement par substituts nicotiques.



# L'ELSA

- Le cas échéant, les consultations de suivi peuvent avoir lieu dans les services.
- Durant l'hospitalisation, le Traitement de Substitution Nicotinique (TSN) est prescrit par le médecin du service, sur recommandation de l'infirmier(e) du Centre Ambulatoire d'Addictologie.
- Prescription de sortie du TSN : peut être faite par l'infirmier(e), qui a soin de ne pas prescrire un traitement à renouveler pour favoriser une venue rapide en consultation.
- Services les plus demandeurs : nutrition, cardiologie, médecine vasculaire et HTA ainsi que cardio-oncologie et onco-cardio prévention.
- A un titre moindre : orthopédie, immuno-cardiologie, chirurgie thoracique, USIP, pneumologie et médecine interne. Les autres services font des demandes plus ponctuelles.
  - En immuno-cardiologie et pneumologie, traitements initiés par l'équipe du service, après formation.



# AUTRES ACTIVITÉS

- Une réunion hebdomadaire réunit les infirmier(e)s et le médecin responsable de l'ELSA pour :
  - ✓ revenir sur les situations qui ont posé problème.
  - ✓ se former en partant de cas concrets.
- Une réunion hebdomadaire réunit l'IDE du jour, en charge de la dotation de Traitement Substitutif aux Opiacés, le médecin responsable du centre, et les médecins du CSAPA pour :
  - ✓ présenter les patients qui ont posé problème.
  - ✓ proposer des modifications organisationnelles.



# AUTRES ACTIVITÉS

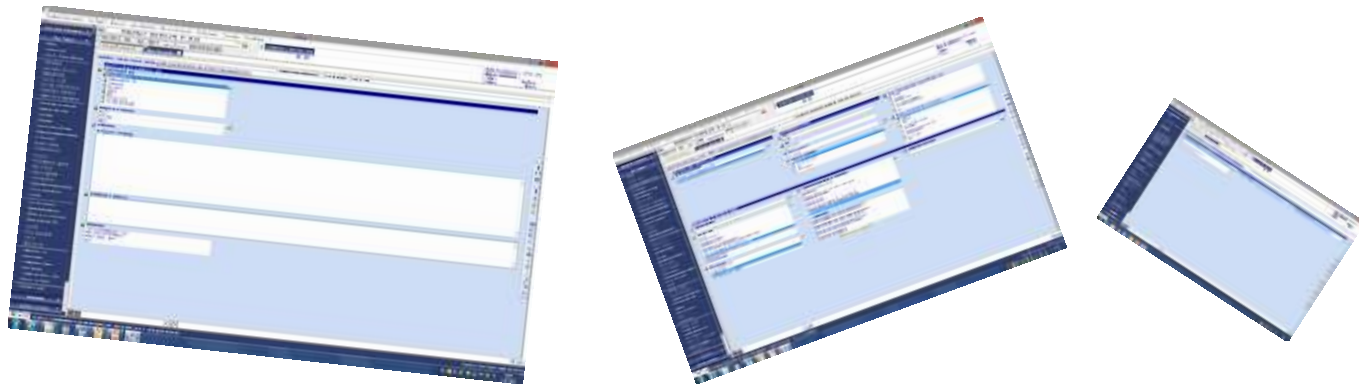
- Les infirmier(e)s participent :
  - ✓ à la formation en tabacologie des soignants
  - ✓ aux actions du Mois sans tabac : stand, consultations.
  - ✓ à la démarche d'évaluation du CSAPA.
  - ✓ au projet STOP-INSERM : sevrage tabagique selon les outils dédiés suivant la Préférence - 15 fumeurs suivis sur 49 inclus dans cette étude exploratoire avec mise à disposition de cigarettes électroniques, traitements de substitution nicotinique ou les deux, en fonction de la préférence des fumeurs.





# CONCLUSION

- Depuis 5 ans, à l'HEGP, rôle-clé des infirmier(e)s en 1<sup>er</sup> recours pour la prise en charge du sevrage tabagique.
- Aussi, le système des consultations de 1<sup>er</sup> recours par des infirmier(e)s a été étendu aux autres addictions et un recueil soignant standardisé et informatisé a été mis en place.



*Les auteurs n'ont pas de lien d'intérêt.*

